



Congés payés et plusieurs soucis restauration

Par **Moulax94120**, le **22/11/2015** à **21:27**

Bonjour,rnrnJe vous explique, je travail en restauration 35h/mois en CDI rnJ'ai plusieurs soucis qui se posent à moi rn1/ mon patron m'a destitué de mon poste de responsable et pendant 2 mois sur ma fiche de paie pendant 2 mois il m'a ajouté une ligne acompte pour me paye 10€/h au lieu de 12€/h alors que je n'ai rien signé ! Apres une discussion il m'a repayé normalement le 3e mois mais ne m'a jamais rendu ces 900€ qu'il m'a pris sur 2 mois que faire ? rnrn2/ mon patron m'a débauche on a passé un accord verbal pour que je demande mes jours off sur 5 semaines mais ne me les donnait pas.rnMaintenant il me donne vendredi samedi et qu'en je dis qu'il me faut le dimanche (comme vu en début de mois) il me dit ok et me pose un CP alors que je n'en ai pas demandé Ni rien signé ! rnQue dois je faire ? rnrn3/ je suis censé faire une visite médical tous les 6 mois au vu du métier physique qu'est la restauration et j'en ai fais qu'une en 1 an et demi (on porte des fûts de bière à la main sans aucun monte charge!) rnrnDernière problème on m'a demande de rentrer chez moi parce qu'il n'y avait pas assez de client et n'ayant pas fait assez d'heures de travail ils m'ont pris un CP "en dédommagement" car j'avais pas fait mes heures rnMais aucun écrit j'ai rien signé rnJ'ose pas en parler car mon patron va me virer illico ou même me menacer comme il l'a fait avec un autre collègue rnrnDois je l'attaquer au prudhomme ? J'ai besoin de vos conseils s'il vous plaît je ne sais absolument pas quoi faire rnrnMerci d'avoir pris le temps pour me lire et pour me répondre ca m'aidera beaucoup !

Par **morobar**, le **23/11/2015** à **10:18**

Bonjour,rnToutes ces controverses sont du ressort exclusif du conseil des

prudhommes.
Pour commencer vous devez adresser une mise en demeure à l'employeur de vous payer les sommes non contestables, en l'espèce les acomptes fictifs et vos journées de CP.
S'il ne l'accepte pas, direction le conseil des prudhommes en formation de référé.
Le marché de l'emploi n'est pas étroit dans votre domaine, vous n'avez aucune raison de vous laisser faire.